

30 août 2021- Audience intersyndicale avec Madame le recteur de l'académie

Visioconférence en présence des responsables des organisations syndicales représentatives des maîtres du public et du privé, des responsables des différents services du Rectorat du Nord et du Pas-de-Calais

Madame Valérie CABUIL, recteur de l'académie de Lille a souhaité rencontrer l'ensemble des organisations syndicales des établissements publics et privés sous contrat, avant la conférence de presse qui aura lieu ce 31 août. Cette rencontre a pour objectif d'échanger sur les conditions de la rentrée, répondre à nos demandes et à nos questionnements avec une volonté d'apporter des réponses les plus transparentes possibles.

Elle rappelle en introduction le niveau choisi par le ministère pour le protocole sanitaire de cette rentrée. Il s'agit du niveau 2 sur tout le territoire (4 niveaux sont prévus en fonction de l'évolution de l'épidémie). L'enseignement se fera en présentiel, les élèves « cas contacts non vaccinés » seront isolés pour quelques jours.

Concernant la campagne de vaccination, elle précise qu'un travail a été réalisé durant les vacances avec l'ARS sur les centres de vaccination, le nombre d'élèves à vacciner et le pourcentage de jeunes entre 12 et 18 ans déjà vaccinés. Ce travail a permis de connaître le nombre d'élèves à vacciner par secteur afin d'organiser des campagnes de vaccination soit dans des centres de vaccination (déplacements par transporteurs si nécessaire), soit par des équipes mobiles qui se déplaceront dans les établissements. Les autorisations des parents seront nécessaires pour vacciner les enfants ayant entre 12 et 16 ans. Si besoin, les personnels pourront se faire vacciner dans les mêmes conditions.

Ces campagnes de vaccination auront lieu sur les 3 premières semaines de la rentrée pour viser un taux de vaccination maximal avant la toussaint (un faible pourcentage d'élèves n'est pas vacciné : 80 % vaccinés dans le Pas-de-Calais et environ 70 % dans le Nord). Les sous-préfets sont très attentifs à la situation : repérage des endroits où il y a des difficultés, organisation de déplacements de vaccinobus...

Ces campagnes de vaccination seront gérées de la même façon pour les établissements publics et privés sous contrat (pour ces derniers, une réunion a été organisée avec les directeurs diocésains pour faire le point).

Choix du Niveau 2 pour le protocole de rentrée

- Pour Madame Cabuil, pour rester objectif, une part doit être laissée au jugement du terrain car les territoires ne sont pas homogènes.
- Concernant le choix de critères pour changer de niveau tels que les taux d'incidence, taux de vaccination, taux d'occupation des hôpitaux... elle considère qu'il s'agit d'un sujet pour les autorités de santé, il ne faut pas prendre uniquement en considération les chiffres, il faut également analyser les tendances.

Masques en extérieur

La décision prise est en adéquation avec le droit commun. Il faut la mettre en relation avec les arrêtés préfectoraux pour une adaptabilité locale. Dans les 2 départements de notre académie, les préfets vont demander le port du masque aux alentours des établissements, et donc également dans les cours de récréation des établissements.

Capteurs CO2

- La région va équiper tous les lycées d'un capteur mobile par établissement, il s'agit de tests à effectuer.
- Les départements devraient suivre la même tendance pour les collèges.
- Pour les écoles, une analyse de la situation sera effectuée avec les directeurs et les collectivités locales.

Purificateur d'air

Le meilleur moyen d'aérer c'est d'ouvrir les fenêtres. La question se posera donc sur la nécessité d'acheter des purificateurs. Cela dépendra des configurations.

Tracing / gestion des enfants vaccinés et non vaccinés

- Aujourd'hui, les zones à risques sont facilement identifiables. Le rectorat et les collectivités continuent à travailler avec l'ARS pour mettre en place rapidement une campagne massive de dépistage si problématique dans un établissement.
- Les établissements ne sont pas habilités à demander le certificat vaccinal aux parents, néanmoins il y a la possibilité de demander à l'ARS de faire des contrôles.
- L'objectif d'isoler les élèves « cas contacts non vaccinés » est logique, le but étant de protéger l'élève non vacciné et ses proches.
- Pour les élèves du 1^{er} degré, 600 000 tests sont prévus. Le rectorat réfléchit à utiliser également ces tests pour les moins de 12 ans qui ne sont pas vaccinés, il est important qu'ils aient un dépistage régulier.
- 161 équivalents temps plein sont prévus pour des médiateurs afin de sensibiliser à la vaccination jusque novembre.

Continuité pédagogique

- Chaque établissement doit avoir son plan de continuité pédagogique. Il faut les retravailler, les améliorer par rapport aux expériences acquises l'année dernière. Il est important que ce soit partagé avec les équipes et que ce soit communiqué aux parents.
- Le but n'est pas de faire double temps de service. Le suivi, même classique est de meilleure qualité : il y a des supports pour aider, le principal objectif est de donner du travail à faire à l'élève isolé afin qu'il ne reste pas inactif pendant une semaine.
- Un volant important d'heures supplémentaires (équivalents temps plein) a été octroyé pour accompagner les élèves en difficultés : devoirs faits, accompagnement personnalisé...

Tests pour les personnels

Les enseignants en faisant la demande, peuvent obtenir 2 autotests par semaine (pour le moment, pas de date butoir, certainement jusqu'au 15 octobre). Il reste la question sur la continuité de la gratuité des tests.

Sorties pédagogiques

- Si un musée, cinéma, théâtre... a été réquisitionné pour la classe : pas besoin de Pass sanitaire.
- Si ce n'est pas le cas, le musée, cinéma, théâtre... devra vérifier le Pass sanitaire (ce n'est pas aux enseignants de vérifier).
- Il est également possible de présenter un test négatif.

Voyage à l'étranger

Pour le moment, rien de spécifique mais il faut intégrer que la plupart des pays ont mis en place des Pass sanitaires. De plus, la situation peut évoluer dans les mois à venir. Difficile d'anticiper !

PFMP

- Il n'y a pas d'obligation vaccinale pour les élèves mais il faut insister sur la nécessité de se faire vacciner surtout pour certains lieux d'accueil par exemple en restauration, santé sociale... il n'y aura pas d'autres possibilités de faire le stage... Nous ne sommes donc pas à l'abri de situations particulières qu'il faudra régler au cas par cas.
- Les enseignants qui ne sont pas vaccinés devront effectuer des tests avant de faire les visites.
- Les inspecteurs encouragent les équipes à réunir les élèves rapidement pour faire le point avec eux.

Réunions (rentrée, parents/profs)

Il n'est pas nécessaire d'avoir un Pass sanitaire pour accéder dans un établissement (profs, élèves, parents...). Il n'y a pas de jauge dans les établissements scolaires. Ces informations seront rappelées dans une note spécifique qui partira prochainement.

ASA pour les vulnérables

Pas d'informations complémentaires pour le moment. Cette question est soumise à l'arbitrage du ministère de la santé mais elle n'a pas encore été tranchée.

La GRH du rectorat prévoit un courrier à l'ensemble des personnels pour rappel.

Masques

- Ils sont en cours de distribution. Il est prévu une pochette de 6 masques par agent, lavables 50 fois.
- Il reste aussi des masques inclusifs, il faut les demander.

Cantines

C'est le maillon faible dans nos établissements. Néanmoins la restauration sera maintenue, c'est important pour les élèves en ayant besoin. Il est indispensable de vérifier le renouvellement d'air dans ces locaux.

Problèmes d'organisation des épreuves du baccalauréat 2021

- Concernant la réforme du Bac en elle-même, Madame le recteur reconnaît qu'il y a eu des dysfonctionnements, néanmoins sur le fond, les élèves ont compris le sens du « grand oral ». Concernant les épreuves de Spécialités, il est important de continuer à échanger sur le sujet. Concernant ParcoursSup, le choix par critères est toujours mieux que le tirage au sort. Elle est consciente qu'il y a eu beaucoup d'angoisse à tous niveaux mais se veut rassurante en indiquant que dans l'avenir elle sera attentive à ce que cette réforme se passe bien.
- Concernant les problèmes d'organisation lors de la session 2021, il y a eu des erreurs académiques. Il est prévu un retour d'expériences en 3 temps afin d'améliorer cette organisation à notre échelle académique : 1- Point avec le ministère – 2- Groupe de travail avec les inspecteurs, les représentants de chefs d'établissement et les représentants syndicaux pour faire un bilan approfondi – 3- Préparation de la session 2022 pour qu'elle se déroule dans de meilleures conditions. Un comité de suivi est prévu pour la session 2022.